

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

AVIS D'IMPOT 2020  
PARTICULIERS  
VOTRE IMPOT 2020

LA SUMME DE VOTRE  
IMPOT 2020 EST  
DE 265,00 €

VOTRE IMPOT 2020 EST  
DE 265,00 €

Vos références		Vos données	
Numéro fiscal (C)	18 20 301 001 200	<b>MONTANT À PAYER</b>	Au plus tard le 31/08/2020
Reference de l'avis	20 05 4148350 17		
Numéro de propriétaire :	400 00000 C	<b>265,00 €</b>	
Débitaire(s) titulaire(s) PROPRIETAIRE 4101 IMPAYE MME CHABERNAUD NATHALIE J			
Numéro de rôle :	221		
Date d'établissement :	24/08/2020		
Date de mise en recouvrement :	31/08/2020		

66026

Flutez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.  
Scannez ce code  
pour payer en  
espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un  
buraliste ou  
partenaire agréé.



Vous pouvez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (voir ci-contre) ;
- en adhérent au prélèvement à l'échéance, avant le 31/08/2020 (sans limite d'adhésions) sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

Il vous faut faire connaître le montant de votre impôt. Vous pouvez utiliser une déclaration impôts, votre formulaire récapitulatif ou l'application à télécharger sur votre smartphone. Avant le 21 décembre 2020, vous pouvez également vous adresser à l'office de l'impôt de votre commune. Pour les autres communes, il convient de contacter votre service de l'impôt ou de rendre des impôts personnels aux coordonnées indiquées auprès de votre service des finances locales.

## Vos contacts

- ↳ Par messagerie sécurisée : dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- ↳ Par téléphone :  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ↳ Sur place : auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES  
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 50
  - pour le montant de votre impôt :  
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTALE  
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 59

\* service gratuit + coût de l'appel

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 429 SOMBRUN

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordres ménagers	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	9,67 %	%	2,89 %	24,69 %	0,196 %	%	%	
	Taux 2020	10,62 %	%	2,89 %	24,69 %	0,172 %	%	%	
	Adresse	6 RUE DU BEARN							
	Base ①	635		635	635	635			
	Cotisation	67		18	157	1			243
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	61			18	155	1			
Cotisations 2020	67			18	157	1			243
Variation	+9,84 %	%		0 %	+1,29 %	0 %	%	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	41,84 %	%	11,92 %	62,72 %	0,695 %	26,60 %	%	
	Taux 2020	45,96 %	%	11,92 %	62,72 %	0,649 %	26,50 %	%	
	Bases terres Non agricoles	7		7	7	7	7		
	Bases terres agricoles	3		3			3		
	Cotisations 2019	4		1	4		3		
	Cotisations 2020	5		1	4	0	3	13	
	Variation	+25,00 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe :		

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	7
Dégrevement Habitation principale	
Dégrevement JA État	
Dégrevement JA Collectivité	
<b>Montant de votre impôt :</b>	<b>253</b>